

Mesdames et Messieurs les Présidents
de Club

Le 13 septembre 2024

Madame, Monsieur le Président,

En ce début de saison, je me permets de vous rappeler certains points règlementaires, qui ne se substituent pas au règlement des compétitions.

1- CONCLUSIONS / REMONTÉES DES RÉSULTATS

Afin de permettre aux équipes de s'organiser, à la CTA de désigner des arbitres, merci de respecter les délais de conclusions. Les membres de la CTOC Ligue seront vigilants et vous relanceront, en cas d'oubli.

Pour rappel, les conclusions doivent être **enregistrées sur gesthand, 1 mois avant la date du match**. Si celle-ci n'a pas été effectuée dans le délai imparti, la CTOC enverra une relance au club par mail, qui sera suivie, en cas de récidive, d'une amende financière.

Rappel des horaires règlementaires pour le début des rencontres :

	-15 ans	-17 ans / -18 ans	+16 ans
Vendredi	/		Entre 19h et 21h, après accord préalable du club adverse
Samedi	Entre 14h et 18h	Entre 15h et 19h	Entre 17h et 21h
Dimanche	Entre 11h et 16h (Il est possible de jouer entre 9h30 et 11h, impérativement après accord du club adverse)		

En dehors des horaires règlementaires, il est impératif que le club adverse soit d'accord.

De même, nous vous rappelons que les résultats doivent remonter le plus rapidement possible avec comme date butoir, **le dimanche à 23h**.

Pour les rencontres de -15 ans, merci de noter en commentaire de **la feuille** (partie « **Observation** - Colle et Résine »), le détail des scores par **Tiers Temps**. Le classement général de la catégorie prend en compte cette donnée, il est consultable sur le site de la Ligue ou en cliquant dans les signatures de Dominique Chirossel et la mienne.

Pour le classement, on compte : 3 points pour la victoire, 2 points pour le match nul, 1 point pour la défaite auxquels il faut ajouter 1 point par Tiers Temps remporté. Pour rappel, le match nul est impossible à l'issue d'un Tiers Temps. Le Tiers Temps se termine par un but en or, en cas de non-respect de cette règle, l'équipe recevante sera considérée comme perdante du Tiers Temps.

La feuille de match est paramétrable pour le comptage des Tiers Temps.

Afin de permettre à la CTA et aux Secteurs de bénéficier d'arbitres supplémentaires à désigner, proposez, quand cela est possible, les conclusions de matches au dimanche.

2- DEMANDES DE REPORTS ET INVERSIONS

Les reports de rencontres sont soumis à des règles strictes. Pour rappel, ils seront systématiquement refusés s'ils ne concernent pas des motifs règlementaires.

Un droit de report sera systématiquement facturé au club demandeur (50€).

Pour rappel, aucun report après la dernière journée du championnat ne sera accordé, sauf si celui-ci est imposé par la CTOC.

Nous vous invitons à privilégier une inversion de rencontre plutôt qu'un report.

3- SURCLASSEMENT ET CATÉGORIES D'ÂGE

Seuls les joueurs identifiés et/ou autorisés par la commission Statuts et Règlementation auront la possibilité de jouer dans la catégorie supérieure.

Si un joueur, non préalablement autorisé, participe à une rencontre de la catégorie supérieure, la rencontre sera déclarée perdue par pénalité pour l'équipe fautive.

Une catégorie de jeu est constituée de 3 années de naissance, sans avoir besoin de surclassement.

Détail des années d'âge, par catégorie (sans surclassement)

-15 ans : enfants nés en 2010 - 2011 et 2012

-17 ans : enfants nés en 2008 - 2009 et 2010

-18 ans : enfants nés en 2007 - 2008 et 2009

+16 ans : joueurs.es nés.ées en 2007 et avant

4- MISE À JOUR LOGICIEL FDME

Il est important que le logiciel FDME soit mis à jour régulièrement et nécessairement la veille ou le matin d'une rencontre, afin d'avoir la base de données actualisée et éviter ainsi de nombreuses anomalies lors de la vérification des feuilles de match.

Pour information, les membres de la CTOC vérifient toutes les semaines les FDME et relèvent ainsi toutes les anomalies sur l'ensemble des rencontres disputées lors d'un week-end...

Le manquement à cette obligation sera sanctionné.

5- SECRETAIRE DE TABLE

Dans toutes les compétitions, le secrétaire de table doit être licencié dans le club visiteur. Sa présence est obligatoire dans toutes les catégories.

Tout manquement à ces règles sera sanctionné d'une amende financière et toutes les feuilles de match contrôlées.

6- REGROUPEMENTS TEMPORAIRES D'ÉQUIPES (article 24 des règlements généraux fédéraux)

Il est tout à fait possible, pour un club n'ayant pas un effectif suffisant pour engager une équipe dans une compétition donnée, de se regrouper avec un ou plusieurs club(s) voisin(s) afin de constituer un collectif susceptible d'évoluer en championnat.

Pour cela, les présidents des clubs concernés ont adressé une demande conjointe à la Ligue à l'attention de la commission **Statuts et Règlementation** (6100000.sr@ffhandball.net), qui a validé le regroupement temporaire pour la saison en cours.

Une fois ce regroupement validé, la nouvelle « entité » **devra obligatoirement inscrire sur gesthand, la liste de tous les joueurs et tous les officiels susceptibles d'évoluer dans cette équipe.** Cette liste pourra être complétée au cours de la saison jusqu'à atteindre un maximum de 25 ou 30 noms. Elle sera définitivement bloquée dès que ce nombre sera atteint. Aucun nom ne pourra être supprimé après la validation de la liste par le club.

Les équipes en regroupement temporaire pourront évoluer à tous les niveaux, en jeunes, hormis dans les D1.

Tout joueur ou joueuse participant à une rencontre sans être validé dans la liste, par le club, entraînera la perte du match par pénalité pour son équipe.

7- RAPPEL DES RÈGLES DE JEU

	-15 ans M -15 ans F	+16 ans F -18 ans F -17 ans F	-17 ans M -18 ans M +16 ans M
Temps de jeu	3 x 18mn	2 x 30mn	2 x 30mn
Taille des ballons	T1 filles T2 garçons	T2	T3
TM	3 par rencontre dont 2 maxi par TT	3 par rencontre dont 2 maxi par mi-temps	
Nombre de joueurs par FDM	14		
Nombre de mutés	3 licences B ou D		
Secrétaire de table	Obligatoire		
Classement	Victoire : 3 pts / Match Nul : 2 pts Défaite : 1 pt Scores par TT à mentionner en commentaires sur FDME +1 point par TT remporté	Victoire : 3 pts Match Nul : 2 pts Défaite : 1 pt	
Score match perdu par forfait	10 - 0 (1-0, 1-0, 8-0)	20 - 0	
Score match perdu par pénalité	10 - 0 (1-0, 1-0, 8-0) Ou l'écart à l'issue de la rencontre si celui-ci est favorable au club vainqueur.	20 - 0 Ou l'écart à l'issue de la rencontre si celui-ci est favorable au club vainqueur.	

8- VÉRIFICATION FDME

Nous vous rappelons qu'il est conseillé de vérifier la FDME en cliquant sur le bouton vert « vérification saisie feuille ». À ce moment-là, une fenêtre s'ouvre en mentionnant toutes les anomalies relevées. Il vous est alors possible de rectifier la FDME avant le début de la rencontre.

9- MEMBRES DE LA CTOC LIGUE

Pour rappel, la CTOC est composée de membres bénévoles qui, tous les week-end sont dans les gymnases et passent une grande partie de la semaine à s'assurer de la bonne organisation des compétitions régionales. Chaque catégorie d'âge est gérée par un membre référent, dont vous trouverez le détail ci-dessous :

Présidente CTOC	Céline ALLÈGRE	c.allegre@occitanie-coeur-handball.fr	06 07 66 27 99
RESPONSABLES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX			
+16 M (PN / Excellence)	Anne FAGOT	a.fagot@occitanie-coeur-handball.fr	06 20 28 26 79
+16 F (N3 / PN)	Sandrine BONGEOT	s.bongeot@occitanie-coeur-handball.fr	06 82 25 14 07
-18 M D1	Fabienne DIEZ	f.diez@occitanie-coeur-handball.fr	06 58 17 52 07
-18 M D2	Claude LEFEBVRE	claudel33@orange.fr	06 14 48 50 29
-18 M D3	Jean-Pierre CEZERA	jeanpierre.cezera@gmail.com	06 22 36 13 83
-18 F	Anne FAGOT	a.fagot@occitanie-coeur-handball.fr	06 20 28 26 79
-17 M Élite	Sandrine BONGEOT	s.bongeot@occitanie-coeur-handball.fr	06 82 25 14 07
-17 F D1	Fabienne DIEZ	f.diez@occitanie-coeur-handball.fr	06 58 17 52 07
-17 F D2	Valérie CAHUZAC	valeriecahuzac.coc@gmail.com	06 81 22 99 17
-15 F D1	Dorine GARRIGUES	dorine.garrigues@orange.fr	07 87 87 09 90
-15 F D2 Poule A à G	Jacqueline POPPA	handjpoppa@gmail.com	06 99 14 25 69
-15 F D2 Poule F à J	Éric DESFORGES	desforges81@outlook.fr	06 62 20 51 58
-15 M D1	Dorine GARRIGUES	dorine.garrigues@orange.fr	07 87 87 09 90
-15 M D2	René-Michel JOUD	r.joud@occitanie-coeur-handball.fr	06 15 47 79 57
-15M D3	Céline ALLÈGRE	c.allegre@occitanie-coeur-handball.fr	06 07 66 27 99
+16 M/F Autan	Sandrine BONGEOT	s.bongeot@occitanie-coeur-handball.fr	06 82 25 14 07
SECRETARIAT SPORTIVE			
Dominique CHIROSSEL Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 09h00-12h00/13h00-18h00 Mercredi : 09-00-12h00		6100000.coc@ffhandball.net	09 70 40 19 40

Toutes ces personnes sont à votre écoute et prêtes à vous aider en cas de besoin.

Au nom de la CTOC Régionale, je vous souhaite à tous une excellente saison.

La Présidente de la Commission
Territoriale d'Organisation des Compétitions

Céline ALLÈGRE